



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Compte rendu de la réunion du Groupe de Travail Pêches traditionnelles Mardi 5 Avril – Soto del Barco

Francisco Gonzalez Rodriguez (Directeur général des pêches maritimes de la principauté des Asturies) a introduit la réunion en remerciant le CC SUD d'avoir choisi Soto del Barco pour se réunir. Les sujets à l'ordre du jour sont d'actualité pour le secteur, notamment dans les Asturies. Il souhaite à tous des débats riches.

Nicolas Fernandez Munoz, président du groupe de travail, a ensuite débuté la réunion par la validation du précédent compte-rendu et de l'ordre du jour : tous deux validés à l'unanimité. Puis Nicolas Fernandez Munoz a introduit le premier sujet : la relève générationnelle. Le secteur n'attire plus les jeunes, c'est une réalité, il faut donc pour lui mieux transmettre les valeurs de la pêche, c'est sur quoi le CNPMM travaille :

1. Relève générationnelle

Julie Maillet (CNPMM) a débuté sa présentation en soulignant le contexte difficile dans lequel se trouve le secteur (Crise sanitaire, Brexit, crise de matières premières...), il ne faut cependant pas que cela empêche les réflexions sur le manque d'attractivité de la filière. On ne peut pas attendre la sortie de crise pour préparer l'avenir. Le CNPMM travaille donc dans le cadre du plan de relance gouvernemental, sur deux projets :

Le premier projet se base sur le constat que le métier de marin pâti de nombreux préjugés et ne fait pas partie des possibilités d'orientation des jeunes habitants loin du littoral. Or chaque année il est estimé un besoin de 400 à 700 nouveaux marins pêcheurs, ceci pour les 5 prochaines années. Le flux habituel ne suffit donc plus. Par ce premier projet, le CNPMM cible les jeunes et leurs familles à travers leurs enseignants, mais aussi les personnes en reconversion professionnelle (une part croissante du recrutement à la pêche)

Pour cela des supports ont été développés ou sont en cours de développement (Kit pédagogique, présentation, portraits de reconversions réussies, mises en avant des parcours et de l'épanouissement professionnel), le CNPMM travaillera également à valoriser l'apprentissage et à en faciliter l'accès. L'ensemble de ces éléments sont disponibles sur le site du CNPMM.

Le second projet intitulé « Jetez-vous à l'eau » met en avant les métiers de l'ensemble de la filière (de la production à la commercialisation) qui souffrent tous du même manque d'attractivité. L'idée est de montrer des métiers « hors normes » aux jeunes, parents et conseillers d'éducation. Pour cela, des campagnes digitales (TikTok, Facebook, Instagram, Kombini) vont être développées. Des portraits de professionnels seront partagés ainsi que des reportages d'influenceurs. Les premiers résultats sont très positifs.



En réponse à Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA), Julie Maillet a précisé qu'un salaire minimum était garanti en France et est calculé en fonction du nombre de jours de mer. Serge Larzabal (CNPMEM) a ajouté qu'effectivement par convention collective des minimums sont applicables, l'intérêt de la pêche est cependant bien de pouvoir envisager de gagner plus. Puis en réponse à Javier Lopez (OCEANA), Julie Maillet a indiqué que les données sur les préjugés étaient issues de sondages lors de programmes précédents, il est notamment mentionné : les horaires décalés, un travail difficile et coupé du monde. Serge Larzabal (CNPMEM) a alors ajouté, que comme l'agriculture, le secteur est passé d'une image de « héros nourriciers » à « pollueurs destructeurs », c'est l'image qui est véhiculée.

Jérôme Jourdain (UAPF) a souligné l'impossibilité, au vu des contraintes réglementaires, d'embarquer des mineurs, ce qui contraint la découverte du métier par l'alternance. Par ailleurs, la fidélisation des personnes attirées pose difficultés, beaucoup changent de voie dans les 5 ans, notamment vers le commerce ou l'installation d'EMR. Les contraintes réglementaires de la pêche les découragent ainsi que la mauvaise médiatisation du secteur.

Pour Francisco Gonzalez Rodriguez (Directeur des pêches des Asturies) il est difficile aujourd'hui d'imaginer démarrer une carrière dans la pêche par passion au vu de son image dans les médias, il faut donc mettre en avant les aspects positifs de ce secteur.

Juan Manuel Trujillo (ETF) a ajouté qu'il est nécessaire d'améliorer la diffusion des connaissances scientifiques, de montrer le travail réalisé. Les gouvernements ont un rôle à jouer dans ce dialogue social, au niveau national mais aussi européen. Il faut que l'UE approuve une convention pour organiser un projet de directive communautaire.

Raul Garcia (WWF) est en accord avec les propos exprimés, un dialogue sociétal est nécessaire. Beaucoup d'acteurs du secteur sont passionnés par la nature, cela n'est pas incompatible, au contraire. Il faut transmettre cette passion pour la nature.

Pour Jorge Saez Jimenez (Soldecocos) il faut mettre en avant les produits pêchés localement, valoriser les connaissances des professionnels au sein des formations. C'est un métier d'utilité publique.

Jose Beltran (OPP Burela) a apprécié le commentaire de Raul Garcia ; je suis pêcheur car j'aime la nature, il faut travailler sur ce point. Si les résultats de cette promotion du CNPMEM sont bons il faudra lui donner une plus grande échelle.

2. Éoliennes en mer

Nicolas Fernandez Munoz (Président du groupe de travail) a introduit le sujet en informant les membres de la décision des régions espagnoles de développer le secteur des EMR. Puis Juan Ramon Ayuso Ortiz (IDAE) a débuté sa présentation en soulignant la dépendance énergétique actuelle de l'Espagne et de l'Union européenne aux apports étrangers. L'Espagne n'étant donc

pas autonome, celle-ci a mis en place une stratégie pour y pallier, en se basant notamment sur les énergies renouvelables. L'objectif est d'atteindre 42% d'énergies renouvelables en 2030 dont 1 à 3 GW pour l'éolien en mer. L'Espagne dispose de beaucoup d'espace, et les technologies s'améliorant, elle pourra de façon concurrentielle développer des parcs éoliens en mer tout en respectant l'environnement. L'Espagne souhaite se placer comme une référence en termes de recherche et développement. Le premier projet serait aux Canaries à l'horizon 2027. Des mesures sont prévues pour accompagner le secteur de la pêche, via des groupes d'échanges, en suivant l'exemple d'autres pays. Il faudra analyser au cas par cas les bonnes pratiques, en fonction des localités et des engins utilisés. La stratégie développée par l'administration espagnole permet d'ouvrir les possibilités aux promoteurs, ces derniers prendront le risque qu'un projet n'aboutisse pas si les études scientifiques et socio-économiques ne sont pas favorables.

Ursula Krampe (DG MARE) a pris la parole pour transmettre aux membres le point de vue la Commission européenne sur ce sujet : Le pacte vert européen fixe des objectifs ambitieux pour plus de protection de l'environnement marin, plus d'énergies renouvelables offshore dans tous les bassins maritimes de l'UE et une alimentation plus durable de l'océan. Ces objectifs sont interdépendants et doivent être traités de manière cohérente. Ce besoin de cohérence est mis en évidence dans les stratégies pour les énergies renouvelables offshore et pour la biodiversité publiées en 2020. Une bonne planification spatiale doit garantir que les activités favorisant le développement de l'économie bleue soient pensées de manière stratégique et que l'impact sur l'environnement marin est connu et limité.

La Commission prévoit d'établir un Forum Bleu européen pour permettre un dialogue entre les parties prenantes de l'économie bleue, dans tous les secteurs, et chercher à développer des synergies entre des activités telles que la pêche, l'aquaculture, la navigation et le tourisme et les énergies marines renouvelables. La Commission souhaite impliquer les conseils consultatifs intéressés.

Torcuato Teixeira (FREMSS) a rappelé l'importance de la pêche dans la fourniture de protéine animale saine malgré les efforts consentis aux titres du développement durable. Il ne faut pas mettre plus en danger l'approvisionnement en nourriture de l'Europe. Il n'est pas acceptable de sacrifier la pêche au profit de l'éolien. Serge Larzabal (CNP MEM) a ajouté que ces technologies nécessitent un apport en terres rares provenant de Chine, Turquie ou Russie, la vérité est cachée au citoyen selon lui : si les efforts ne sont pas réalisés à ce niveau-là, la planète n'ira pas mieux.

Immaculada Martinez Alba (Soldecocos) a souligné l'importance du processus de consultation du secteur, qui trop souvent est négligé, des études socio-économiques sont nécessaires.

Manuel Fernandez Belmonte (Fed. Andaluza de cofradías) s'est montré préoccupé par l'impact sur les stocks halieutiques, les études n'en tenant pas compte (seulement est étudié l'impact sur les mammifères et les oiseaux). Cette incertitude impacte également la relève générationnelle.

Francisco Portela Rosa (VIANAPESCA) a partagé l'expérience de Viana de Castello, où un parc éolien en mer a été installé. Les conséquences suivantes sur la pêche ont été identifiées : des couloirs de navigation pour atteindre les zones de pêches n'étaient pas prévus, interdiction de pêche sur 30km² (autour du câble de ralliement), constat d'une diminution des poissons sur cette zone et aucun des navires de pêches n'a pu participer aux projets car ne remplissant pas les conditions.

Pour Raul Garcia (WWF) on ne pourra pas se passer de l'éolien au vu des enjeux climatiques, cependant il semble que cela profitera uniquement aux grandes entreprises, pourquoi des projets à petite échelle ne sont pas envisagés ? Sur des zones urbaines, de friches, toiture... ? Il faut convaincre qu'on ne va pas tous être perdants.

Juan Ramon Ayuso Ortiz (IDAE) a apporté les réponses et précisions suivantes aux membres :

- L'administration espagnole prend en compte l'aspect nourricier de la pêche, pour cohabiter il faut quantifier et limiter les impacts, définir des zones de moindres impacts.
- La préparation et la définition des périmètres sont des points clés dans la réussite et l'acceptabilité des parcs, cela ne sera pas négligé
- De nombreuses études et travaux ont été réalisés, le contexte actuel est différent des premiers projets étrangers, l'administration espagnole compte pleinement prendre en considération les résultats de ces expériences
- Ce secteur est une opportunité pour l'Espagne et un pilier sociétal très important
- L'exemple du Portugal est intéressant et il souhaite se procurer les résultats des études.
- De nombreuses autres mesures font partie du plan de résilience, et cela dans de nombreux secteurs (pas uniquement l'éolien en mer).

Pour Juan Manuel Trujillo (ETF) il faut établir des objectifs clairs pour ouvrir un dialogue avec le secteur concernant les ressources bleues.

Jérôme Jourdain (UAPF) a souligné que la Commission n'avait pas donné suite à la demande d'autres Conseils Consultatifs de consulter le CIEM sur ce sujet. Jérôme Jourdain ajoute, que l'électricité produite par l'Allemagne en éolien off-shore était 4 fois plus chère. Il est par ailleurs nécessaire d'avoir une évaluation complète sur les poissons, les larves et les habitats. Finalement, Jérôme Jourdain interroge la Commission sur ses différents objectifs de restauration de la nature, de protection stricte et son application aux parcs éoliens ?

Maria José Rico (FECCOPAS) s'est également montré préoccupé par le manque de cohérence entre les différentes politiques européennes, par le manque d'étude d'impact sur la pêche. Francisco Gonzalez Rodriguez (Directeur des pêches des Asturies) a confirmé ce besoin en étude d'impact sur la pêche.

Ursula Krampe (DG MARE) en réponse aux membres a ajouté que l'ensemble des objectifs et plans sont intégrés dans la stratégie biodiversité et non l'inverse. Le problème en Allemagne, dû au transport est en train de se résoudre. Le dialogue est très important, la Commission encourage les parties-prenantes à y participer, cependant le financement des études est à la charge des États Membres.

Suite à la réunion Ursula Krampe a partagé ce lien au secrétariat du CCSUD afin de le transmettre à l'ensemble des membres :

<https://maritime-spatial-planning.ec.europa.eu/sector-information/offshore-wind-and-fisheries>

3. Intelligence artificielle

Jose Fernandez (AZTI) a débuté sa présentation en indiquant que son travail était réalisé dans le cadre d'une demande du Parlement européen afin d'étudier la loi sur l'intelligence artificielle (IA), son impact sur le secteur des pêches, son potentiel pour améliorer la sélectivité et pour l'attrait du métier. L'objectif de cette nouvelle loi est d'harmoniser les règles, de créer un cadre législatif en prenant en compte notamment le droit éthique. La définition de l'IA peut se limiter selon lui à un apprentissage des machines pour qu'elles fonctionnent seules par la suite, il ne faut pas confondre ce concept avec la numérisation (qui elle peut se faire sans IA). L'AZTI a donc dans cette étude identifié une série de recommandations dont notamment la promotion de formation d'experts multidisciplinaires, promouvoir le partage des données de façon sécurisée pour maintenir la confiance du secteur, développer des normes de bonnes pratiques et promouvoir le développement de l'IA pour une pêche plus sélective et une meilleure gestion des stocks (présentation complète disponible sur le site du CCSUD).

Jose Fernandez a poursuivi sa présentation en montrant des exemples de mises en application de l'IA à la pêche, notamment sur des thoniers. Ces exemples révèlent que la qualité des résultats dépend de la qualité des données fournies au système. Les résultats étaient positifs notamment sur l'économie de carburant, l'IA permettant dans cet exemple de réduire le temps de déplacement. D'autres études montrent que l'IA pourrait aider pour limiter les prises accidentelles et les rejets, pour faire des prédictions. Cependant ces études et techniques sont très coûteuses des investissements sont nécessaire afin de développer cette recherche.

En réponse aux questions des membres José Fernandez a précisé que :

- L'idée était bien d'adapter cette technologie à la pêche et non l'inverse, il faut que le système s'adapte mais la façon dont chaque flottille travaille impactera bien sur le champ des possibles.
- Pour que l'IA identifie différentes espèces, il faut lui fournir les bonnes données, et donc que des experts soient en mesure de les identifier également en amont.
- L'AZTI n'étudie pas en ce moment la pêche récréative mais c'est une possibilité, les membres sont invités à le contacter sur ce sujet.



6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

- Il est possible de disposer de cette technologie en criée également, cela dépendra de la demande.

4. Recyclage des engins de pêche

L'objectif de CEPESCA à travers le projet REDUSE est de définir un système de gestion pour améliorer la collecte et le traitement des engins de pêche basé sur une cartographie des acteurs impliqués dans le processus et l'analyse de leurs composants plastiques, en introduisant des critères d'économie circulaire. Pour cela Nadia Moalla (CEPESCA) a indiqué que le projet a débuté par la réalisation d'un diagnostic pour identifier les différents acteurs de la production, les matériaux utilisés, la durée d'utilisation (2,5 ans en moyenne), les méthodes de gestion des déchets en place etc... Le projet REDUSE II, proposera des systèmes de gestion pilotes adaptés aux différents ports, ces projets pilotes permettront d'obtenir des premiers résultats sur les bonnes pratiques fin 2022.

Ursula Krampe (DG MARE) a rappelé quelques points de contexte européen :

- La mise en œuvre de la Directive sur les plastiques à l'usage unique (EU) 2019/904 est en cours

- En ce qui concerne les engins de pêche, la Directive prévoit des mesures suivantes :

- les États membres devraient, établir une responsabilité élargie des producteurs pour les engins de pêche et les composants des engins de pêche contenant du plastique afin d'assurer une collecte séparée des déchets d'engins de pêche et de financer une gestion écologiquement rationnelle des déchets d'engins de pêche, en particulier leur recyclage – ceci avant la fin de 2024
- Les États membres doivent veiller à ce que les producteurs d'engins de pêche contenant du plastique couvrent les coûts de la collecte séparée des déchets d'engins de pêche, ainsi que les coûts de leur transport et de leur traitement ultérieur.
- Les travaux du comité technique de l'organisation européenne de normalisation ont commencé afin d'élaborer des normes harmonisées relatives à la conception circulaire des engins de pêche
- Les États membres doivent fixer un taux national annuel minimum de collecte des déchets d'engins de pêche contenant du plastique en vue du recyclage (avant la fin de 2024)
- Enfin, les États membres doivent communiquer à la Commission des données relatives aux engins de pêche contenant du plastique mis sur le marché et aux déchets d'engins de pêche collectés dans l'État membre chaque année.

- la mise en œuvre de la directive sur les installations de réception portuaires (EU) 2019/883 complémente la directive (EU) 2019/904 en ajoutant les engins de pêche et les déchets pêchés passivement à la catégorie des «déchets des navires». La directive et les nouvelles mesures ont pour but d'inciter que tous les déchets soient amenés aux ports où ils seront traités de manière adéquate.

BILAN





6 rue Alphonse Rio • 56100 Lorient
+33 297 83 11 69 • info@cc-sud.eu
www.cc-sud.eu

Quatre sujets d'importance pour le futur de la gestion de la pêche (Relève générationnelle, Intelligence Artificielle, Éolien en mer et recyclage des engins) ont été présentés aux membres, afin d'élargir le débat, ils seront appelés à s'exprimer par écrit sur ces sujets afin d'éventuellement rédiger des avis.

